

Tourmente

Le gouvernement a opposé aux manifestations de l'automne contre la loi LRU (des étudiants et aussi plus qu'on ne l'a dit des enseignants-chercheurs, enseignants et BIATOSS) sa volonté d'aller au plus vite sans aucune concertation dans la mise en œuvre la loi. : affaiblissement de la participation des personnels dans les CA des universités, modification des instances de recrutement des enseignants-chercheurs dans un sens autoritaire (voir le décret discuté au CTPU le 4 février) et aussi inflexion des contenus et des formes d'organisation du cycle « Licence ». Le refus d'entendre les aspirations des étudiants et des personnels est net sur la question de l'emploi : pas une seule création de postes statutaires pour augmenter la présence pédagogique dans l'accompagnement des étudiants !

Tous les secteurs de la fonction publique sont frappés par cette logique de démantèlement des services publics : le très large appel à la grève le 24 janvier dernier, et son succès dans le monde éducatif en témoignent. Ainsi dans le supérieur le recours aux **salariés précaires et hors statuts** se développe dans les laboratoires avec l'accroissement de la part de financement sur contrats liés à l'ANR.

Les enjeux de 2008 Après le « pacte recherche », ses agences ANR et AERES qui déstructurent les équipes, la loi LRU accentue l'éclatement du service public d'enseignement supérieur et de recherche. La concurrence exacerbée, le désengagement de l'Etat tant des financements que du cadrage national des formations sont dans la loi LRU... qui aussi met à mal la collégialité universitaire (avec présidentialisation accrue, démocratie électorale limitée, rôle des CS et CEVU marginalisé) et menace les statuts des enseignants-chercheurs et les conditions de leur recrutement.

Le SNESUP s'est engagé clairement dans la contestation de la logique de cette loi. Il n'est pas seul. Il participe à Tours et nationalement à la lutte contre cette loi, pour un autre budget et pour une loi-programme visant à améliorer l'efficacité et l'attractivité du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Des initiatives multiples ont émaillé cette contestation, au nom d'un meilleur service public : rassemblements, conférences de presse, tribunes dans les médias, rencontre du 8 février... D'autres organisations syndicales (Sup Recherche -UNSA, FERC -CGT, FO) y sont associées comme les collectifs « sauvons la recherche » et « sauvons l'université ». Il y a donc matière à rassembler les organisations syndicales et des collègues engagés dans les collectifs, **pour être présents lors des élections universitaires à Tours, pour l'élection des 3 conseils (CA, CS, CEVU)** qui décline l'application d'une loi qu'il convient de continuer à combattre... tandis que

certaines se préparent depuis septembre à Tours dans la logique de cette loi et dans le prolongement des pratiques de l'équipe de direction actuelle. **Mais il y a d'autres voies !**

...des pistes alternatives

La section SNESUP de Tours s'est fixée le double objectif :

- rassembler de manière la plus unitaire possible tous ceux qui contestent la logique de la loi du 10 août 2007
- bousculer la logique à l'œuvre dans la loi par des contre-propositions,

afin de défendre les missions du service public : égalité des chances dans la formation des étudiants, transparence dans le recrutement des personnels, dans l'accès aux promotions, dans les possibilités de recherche, dans les conditions de travail, etc.

Le SNESUP entend rassembler à Tours pour que

*le président de l'université renonce à faire peser sur les recrutements un droit de veto,

*les « comités de sélection » (instaurés pour les recrutements d'enseignants-chercheurs) reposent sur les sections du CNU et sur le mode électif pour la partie issue l'établissement, avec parité A/B.

*toutes les composantes (UFR, IUT, EPU,...), toutes les sensibilités universitaires soient associées à une collégialité d'animation de l'université,

*l'emploi statutaire (enseignants, BIATOS) soit le mode ordinaire de recrutement

*les primes –dont nous contestons le principe– en particulier la PEDR échappent à l'arbitraire du président et soient attribuées par des instances scientifiques collégiales élues comme le CNU

*parmi les nommés au CA figurent autant de représentants des employeurs que des organisations de salariés

*une accélération la démocratie électronique, Tours étant la lanterne rouge dans ce domaine !

Vous avez envie de participer à l'élaboration de la plateforme

électorale ? Aux listes ? *Bravo !*

Réunions de travail prévues sur tous les sites, versions provisoires du programme...
Contacts : snesup@univ-tours.fr,

fabbri@univ-tours.fr

Toute l'actualité nationale du supérieur sur www.snesup.fr

Les comptes-rendus par les élus SNESUP des CA, CS, CEVU depuis 2 ans sur....le site de l'université !!

Le rapport de l'AERES sur l'université de
Tours sur le site de l'Agence.